

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
DELIBERATION N°2022-03-463

Objet : Finances  
Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2022 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Séance du 22 mars 2022

Date de convocation : 15 mars 2022

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint 6/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires :

Pierre Martinez, Philippe Gras, Thierry Agnel, Loïc Fataccioli, André Brundu, Pierre Griselin, Jean Denat (arrivé en cours de séance).

Absents excusés :

Thierry Féline, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond.

---

Rapporteurs : M. Pierre Martinez/M. Thierry Agnel

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2022 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du CRTE PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le

ID : 030-200077857-20220322-202203463-DE



Demande de Subvention Ingénierie PETR 2022 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2022				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2022	Coût plan d'action 2022
Directeur/Contractualisation	CHARLIER Maxime	59 887,44 €	50%	29 943,72 €
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	44 113,20 €	100%	44 113,20 €
Total Frais salariaux plan d'action 2022				74 056,92 €

Subvention régionale sollicitée : 34 674,74 € soit 47%

A noter que 10 325,26 € sont sollicités auprès de la Région pour l'animation 2022 du GAL (LEADER), ce qui porte à 45 000 € la sollicitation et l'intervention totale de la DATRM.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2022,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 24.03.22

Le directeur général des services, Maxime Charlier